



## J'ai perdu mon jugement de divorce

-----  
Par Mari42000

Bonjour, j'ai perdu la copie de mon jugement de divorce prononcé en 09/1993.  
J'ai rempli la demande cerfa n° 11808\*06 mais après je l'envoie où ?  
Merci

-----  
Par Karpov

Bonjour,

Au greffe du tribunal qui a prononcé le jugement

Cordialement

-----  
Par Mari42000

Merci pour la réponse.  
Mais quel documents vas t'on me demander ? Est ce que je dois y aller avec ma demande cerfa n° 11808\*06  
Car j'ai l'intention d'y aller cet après midi.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous pouvez le remplir en ligne et l'imprimer :  
[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11808]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11808[url]

Vous pouvez aussi lire la NOTICE.

qui indique :

Vous devez adresser votre demande, au moyen du formulaire cerfa n° 11808 intitulé : « Demande de copie d'une décision de justice civile, sociale ou commerciale », au greffe de la juridiction qui a rendu la décision.

Par contre il faudra sans doute patienter puisque vu la date c'est sans doute archivé.

-----  
Par Mari42000

Encore merci pour vos réponse.  
Je suis allé au greffe du tribunal et on là on ma demandé une copie de ma carte d'identité en plus ma demande cerfa n° 11808\*06.  
Mais j'ai oublié de demander si il faut une copie des deux cotés de ma carte ?  
Merci et j'espère que ce post aideras d'autres personnes.

-----  
Par yapasdequoi

Il faut une copie recto/verso. Le seul recto ne sert à rien.